

Cycle d'Orientation Professionnelle

Le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) est destiné à approfondir la motivation et les aptitudes des élèves en vue de poursuivre une formation supérieure et ou d'accéder à une activité professionnelle dans leur champ artistique. Il dispense un enseignement permettant d'acquérir le savoir-faire nécessaire à une pratique artistique confirmée et une culture musicale. Il est validé par un diplôme d'études musicales (DEM) ou d'études chorégraphiques (DEC).



Le diplôme d'études musicales (DEM)

L'obtention du DEM valide les compétences et éventuellement les expériences musicales permettant la poursuite de formations supérieures concernant l'ensemble des métiers liés de près ou de loin à la musique ainsi qu'un accès facilité à l'emploi.

Les compétences sont validées par l'obtention d'unités de valeurs, dont l'une dans la dominante choisie par le candidat. La liste des disciplines dominantes est fixée par Arrêté du [Ministère de la Culture](#).

L'ensemble des unités de valeurs doit être représentatif d'un parcours musical complet dans les domaines suivants :

- > unité de valeur dominante favorisant l'expression musicale interprétative ou/et créative,
- > unité de valeur en pratiques collectives favorisant des expériences musicales variées,
- > Unité de Valeur culture musicale attestant d'une formation musicale générale approfondie.

La durée du cycle étant de 2 à 4 ans, la présentation d'un étudiant à l'épreuve dominante la première année est validée exceptionnellement par le directeur de l'établissement de l'étudiant concerné.

validées exceptionnellement par le directeur de l'établissement de l'étudiant concerné.

Le diplôme d'études chorégraphiques (DEC)

L'obtention du DEC valide les compétences permettant aux élèves danseurs de poursuivre leur apprentissage dans les établissements d'enseignement supérieur et/ou ayant le projet d'exercer une activité professionnelle dans le champ de l'art chorégraphique.

Les compétences sont validées par l'obtention d'un minimum de 5 unités de valeur :

- > unité de valeur technique portant sur la présentation d'un travail collectif, une variation imposée et une variation libre,
- > 3 unités de valeur portant sur la culture chorégraphique, la culture musicale et l'anatomie,
- > unité de valeur au choix, portant sur les enseignements complémentaires abordés tout au long du cursus (physiologie, analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, principes fondamentaux de l'écriture du mouvement, improvisation, composition, autres disciplines chorégraphiques...).

L'unité de valeur "technique" est délivrée sur proposition d'un jury, les autres sont délivrées sur la base du contrôle continu. Les modalités d'évaluation, dans le cadre du contrôle continu, sont définies dans le règlement des études de l'établissement.

Durée du cycle : 2 à 4 ans

Pour aller plus loin

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?



Consultez [la foire aux questions](#)

CONTACTEZ-NOUS



Accueil conservatoire
16, rue du Château, 29200 Brest
02 98 00 89 99

conservatoire-de-musique@brest-metropole.fr

Dernière mise à jour le : **10 mai 2021**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

Site de Brest
16, rue du Château, 29200 Brest

Site du Relecq-Kerhuon
50, rue Eddy Chetler, 29480 Le Relecq-Kerhuon

Annexe du Bergot
2, rue Le Chatellier, 29200 Brest
Tel. : 02 98 00 89 99
conservatoire-de-musique@brest-metropole.fr
conservatoire.brest.fr